

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE D'ALLINGES

ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET N° 1 VALANT MISE EN CONFORMITE DU PLU

**CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE DE
CRÊT TONNIAZ**

CONCLUSIONS PERSONNELLES DU

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

.....

BRON Jean Paul, désigné commissaire enquêteur, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E18000392/38 en date du 17.12 2018, visée dans l'arrêté de Monsieur le Président de Thonon-Agglomération n° ARR-URB 2019.001 en date du 15 janvier 2019, afin de procéder à l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 pour la construction d'un groupe scolaire sur le site de Crêt Tonniaz emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Allinges.

Ouverte du **11 février 2019 au 13 mars 2019** inclus aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie et jusqu'à 17 heures le 13 mars 2019.

J'ai procédé aux opérations suivantes :

1. présentation du dossier relatif à la déclaration de projet n°1 et mise en compatibilité du PLU.
2. reconnaissance du site de projet.
3. réception du public.
4. analyse des observations du public.
5. Réunion avec Monsieur Thomas Laroche chargé de mission urbanisme à Thonon-Agglomération.
7. analyse de l'avis des personnes publiques associées
8. présentation du procès-verbal d'enquête au maître d'ouvrage,
9. rédaction du rapport et des conclusions personnelles.

COMPOSITION DU DOSSIER DE L'ENQUÊTE

1-Rapport de présentation

2-Notice justifiant de l'intérêt général du projet

3-Délibération du 24 octobre 2017 du conseil communautaire de Thonon Agglomération

4-Délibération du 5 septembre 2017 du conseil municipal d'Allinges

5-Plans de zonage au 1/3000° (2)

6-Avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

7-Arrêté n°ARR-URB 2019.001 de Thonon Agglomération pour mise à l'enquête publique

8-Avis CCI suite examen conjoint

9-Avis Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie suite examen conjoint

Rappel sur le déroulement de l'enquête

L'enquête relative à la déclaration de projet n°1 et mise en compatibilité du PLU de la commune d'Allinges, diligentée par l'arrêté municipal cité ci-dessus s'est déroulée dans les formes déterminées par le code de l'urbanisme et de l'environnement.

Pendant cette période d'enquête, le dossier comprenant l'ensemble des pièces précitées et le registre d'enquête était disponible en mairie d'Allinges, siège de l'enquête, où chacun pouvait consigner ses observations ou les adresser, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie d'Allinges, 53 rue du Crêt-Baron, 74200 Allinges ou par voie électronique à l'adresse suivante : urba@allinges.fr. Le dossier pouvait également être consulté sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.thononagglo.fr> à la rubrique urbanisme. Un ordinateur dédié à l'enquête publique a bien été mis à la disposition du public.

Ambiance de l'enquête : Le public peu nombreux a été accueilli dans de bonnes conditions. La confidentialité a été respectée et l'ambiance a été sereine.

Aucun incident n'est à signaler pendant la durée de l'enquête.

Concernant l'opportunité et l'élaboration du projet :

La délibération du conseil municipal d'Allinges n° D058-2017, en date du 05 septembre 2017, donnait accord à la Communauté de Communes Thonon-Agglo pour lancer la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. Cette déclaration de projet concerne la réalisation d'un second groupe scolaire à proximité du site de l'aérospatiale. L'assiette du projet est en effet classée en zone UB sur une grande partie, et en zone Ni pour une petite partie, il était donc nécessaire de classer l'ensemble en zone UE.

Par délibération n° DEL2017.334, le conseil communautaire de Thonon-Agglomération a pris acte de la nécessité de mettre en œuvre une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Allinges permettant la construction d'un second groupe scolaire à proximité du site de l'aérospatiale.

Le dossier soumis à l'enquête publique était complet du 11 février 2019, date d'ouverture de l'enquête au 13 mars 2019, date de fermeture de l'enquête et conforme aux exigences de la réglementation

Les documents présentés pour la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU ont permis une bonne lisibilité du projet.

Je considère que le projet a été élaboré dans des conditions satisfaisantes.

Concernant l'économie générale du projet :

La déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune ne modifie pas l'économie générale du PLU de la commune d'Allinges..

Avis du public

Une observation pour s'assurer que la conception du nouveau bâtiment intégrera des sujétions bioclimatiques.

Une observation positive par rapport à l'accessibilité modes doux du groupe scolaire.

Aucune observation pour remettre en cause la pertinence de la déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU.

Concernant l'avis des personnes publiques associées

Il figure bien dans le document soumis à l'enquête comme l'exige l'article L123-10 du code de l'urbanisme. Les avis ont fait l'objet d'une analyse dans le rapport.

A noter, les avis favorables de l'ensemble des personnes publiques associées

Avis CDPENAF

Elle émet un avis favorable à la déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU.

Il résulte de ce qui précède que la déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU :

- A bien respectée la procédure de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU
- Apporte une réponse à l'importance des effectifs actuels entraînant une moyenne par classe supérieure à la moyenne nationale.
- Anticipe la hausse des effectifs du fait des évolutions démographiques attendues.
- Est en compatibilité avec les objectifs du SCOT du Chablais qui place la commune d'Allinges comme pôle d'accompagnement de l'agglomération de Thonon-les-Bains.
- Est cohérente avec les objectifs du PADD du PLU en matière de développement des services au Chef-lieu et sur les hameaux.

- Conforte le rééquilibrage de l'offre scolaire sur le territoire de la commune d'ALLINGES et propose une offre à proximité de secteurs densifiés et en densification.
- Autorise la mutualisation des espaces en termes de stationnement et d'accès, véhicules ou modes doux, au vu de la situation géographique retenue.
- ne se situe ni dans un corridor écologique, ni dans une zone naturelle identifiée d'intérêt patrimonial.
- ne se situe pas non plus dans une zone agricole à enjeux forts et a reçu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture et de la CDPENAF.
- Ne concerne qu'une emprise très réduite sur la zone Ni.

Il résulte de ce qui précède que la Déclaration de Projet me paraît bien répondre à l'intérêt collectif.

J'émet donc **un avis favorable** à la déclaration de projet n°1 et en conséquence, à la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de la commune de **D'Allinges**.

Fait à Pers-Jussy, le 23.03.2019
Le commissaire enquêteur
Jean Paul Bron

